# Accès au corpus bilingue de SEDAR

## Information sur le demandeur

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : |  |
| Université : |  |
| Courriel\* : |  |
|  | \*Seules les demandes comportant une adresse électronique associée à une université seront étudiées. |
| Adresse : |  |
|  |  |

## Renseignements sur le projet de recherche

|  |
| --- |
| Veuillez décrire le projet de recherche dans le cadre duquel le corpus bilingue de SEDAR sera utilisé. |
|  |
| Veuillez décrire à quoi servira le corpus bilingue de SEDAR dans votre projet de recherche. |
|  |

## Conditions

a) *Parties :* L’université et le destinataire assumeront solidairement la responsabilité du respect des conditions de la présente demande.

b) *Portée de l’autorisation :* Le destinataire peut accéder aux données transformées, les utiliser et les communiquer à son directeur, en qualité de directeur de thèse, de la manière et aux fins décrites dans l’Annexe A, sous les rubriques intitulées « Utilisation projetée des données » et « Accès aux données ». Le directeur ne peut autrement accéder aux données transformées, les utiliser, les communiquer ou les distribuer, ni en faire des copies ou les conserver en tout ou en partie.

c) *Limitations et restrictions :*

i) Sauf autorisation expresse ci-dessus, aucun autre accès ni aucune autre utilisation, communication ou distribution des données transformées ne sont permis. Il est entendu que : A) aucune autre personne ou entité, y compris les étudiants, la faculté ou d’autres membres du personnel de l’université, ne peut accéder aux données transformées ni les utiliser, les communiquer ou les distribuer, et que B) aucun usage commercial des données transformées n’est autorisé.

ii) Aucune partie aux présentes ne peut utiliser le logo de l’autre (notamment, en ce qui a trait à l’Autorité des marchés financiers du Québec (l’ « **Autorité** »), le logo de tout autre membre des ACVM) dans les publications, le matériel promotionnel ou toute autre déclaration orale ou écrite pour diffusion publique relative à l’objet ou à l’existence des présentes sans son consentement préalable écrit.

d) *Renseignements personnels et sécurité* : L’université et le destinataire reconnaissent que les renseignements personnels contenus dans les données transformées sont régis par les lois sur la protection des renseignements personnels, notamment la législation provinciale ou territoriale canadienne en la matière et les règlements connexes, ainsi que leurs modifications. L’université et le destinataire préservent la confidentialité et la sécurité de toutes les données transformées traitées par le destinataire, et se conforment aux exigences de sécurité applicables à la technologie de l’information, dont celles énoncées à l’Annexe A, que l’Autorité peut raisonnablement imposer. Sur demande de l’Autorité, l’université et le destinataire confirment par écrit qu’ils ont pris des mesures de sécurité adéquates afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données transformées, la confirmation devant inclure une description raisonnablement détaillée et à jour de ces mesures.

e) *Accès non autorisé, etc.* : en cas de possession, d’utilisation ou de communication non autorisée des données transformées ou d’accès non autorisé à celles-ci, ou de tentative en ce sens, par le destinataire ou son entremise (un « **incident** »), l’université et le destinataire :

i) avisent rapidement l’Autorité de l’incident;

ii) fournissent rapidement à l’Autorité tous les détails pertinents de l’incident;

iii) enquêtent sans délai sur la cause de l’incident et, à la satisfaction de l’Autorité, prennent les mesures et font les efforts raisonnables qui sont nécessaires pour empêcher l’incident de se reproduire;

iv) collaborent raisonnablement avec l’Autorité, à leurs frais respectifs, à toute procédure à l’encontre de tiers que cette dernière juge nécessaire afin de protéger les données transformées.

f) L’université et le destinataire sont responsables de l’utilisation des données transformées, et de l’accès à celles-ci, de même que de leur communication au directeur, et s’assurent que ce dernier respecte les conditions énoncées dans la présente autorisation. L’université et le destinataire conviennent de défendre, d’indemniser et d’exonérer l’Autorité et tous les autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « **ACVM** »), ainsi que leurs commissaires, membres, administrateurs, dirigeants, salariés et mandataires respectifs, à l’égard des pertes et des dommages subis, des frais, des dépenses et des dettes engagés (y compris les frais et honoraires raisonnables de conseillers et d’avocats) ou des réclamations, des poursuites ou de quelque demande que ce soit présentées ou intentées par quiconque contre l’un d’entre eux qui résultent de l’utilisation des données transformées ou de l’accès à celles-ci par le destinataire, ou de leur communication au directeur.

L’Autorité ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie et ne pose aucune condition à l’égard des données transformées ou de l’accès à celles-ci ou de leur utilisation par le destinataire. La présente autorisation ne confère aucun droit de propriété (y compris de droit d’auteur) sur les données transformées, mais constitue une licence limitée, incessible, non exclusive et libre de redevances permettant d’utiliser ces données dans les limites qui y sont déclarées et seulement de la manière et aux fins stipulées aux présentes. À l’exception de la licence limitée accordée ci-dessus, l’Autorité se réserve expressément tous les droits.

**Annexe A**

**Données demandées :**

La livraison unique du contenu public transformé de SEDAR dans une base de données structurée (les « **données transformées** ») présentant côte à côte des phrases en anglais et les phrases en français correspondantes.

**Utilisation projetée des données :**

Le destinataire accède aux données transformées et les utilise à des fins de recherches universitaires ne comportant pas d’analyse de valeurs mobilières.

**Accès aux données :**

a) Les données transformées demeurent stockées sur un appareil protégé par mot de passe et ne peuvent être copiées. À la fin des travaux du destinataire, les données transformées sont irrévocablement supprimées de l’appareil protégé au plus tard dans les 5 années suivantes.

b) Le destinataire garde en tout temps en sa possession l’appareil protégé par mot de passe contenant les données transformées et demeure responsable du contrôle de l’accès à ces données. Seuls le destinataire et le directeur peuvent prendre connaissance des données transformées.

**c) Le destinataire respecte les conditions d’utilisation des données transformées suivantes :**

**i) les dispositions pertinentes des conditions d’utilisation de SEDAR.com continuent de s’appliquer;**

**ii) le destinataire fait parvenir une copie de la version définitive de ses travaux à fintech@lautorite.qc.ca.**

## Convention et demande d’accès

En transmettant la présente demande à l’Autorité des marchés financiers à fintech@lautorite.qc.ca, vous reconnaissez avoir lu et accepté les conditions ci-dessus.

*Veuillez adresser toute question et demande d’information à fintech@lautorite.qc.ca.*